

# 20 ans de politique de la ville, *repères chronologiques*

- 1994** Les premiers contrats de ville sont signés pour la période 1994-1999. Mise en place du fonds interministériel d'intervention pour la ville.
- 1996** La loi du 14 novembre 1996 relative au pacte de relance pour la ville définit les zones franches urbaines (ZFU), les zones de redynamisation urbaine (ZRU) et les zones urbaines sensibles (ZUS).
- 1997** Loi du 16 octobre 1997 relative aux emplois jeunes. Création des contrats locaux de sécurité.
- 1998** La loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions instaure la Couverture maladie universelle (CMU).
- 1999** Création des grands projets de ville (GPV) et des opérations de renouvellement urbain (ORU). Lancement des contrats de ville pour la période 2000-2006.
- 2000** La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU) impose aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'un minimum de 20 % de logements sociaux sur leur territoire.
- 2001** Lancement des ateliers santé ville (ASV).
- 2002** Rapport de la Cour des comptes qui dresse un bilan critique de la politique de la ville. Création des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).
- 2003** La loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine lance le programme national de rénovation urbaine (PNRU) pour la période 2004-2013 ; crée l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus).
- 2005** Loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale qui s'articule autour de 3 volets : emploi, logement et égalité des chances (programmes de réussite éducative).  
**Automne** : émeute dans les banlieues de plusieurs villes françaises et déclaration de l'état d'urgence.
- Décret du 22 décembre 2005 instituant des préfets délégués pour l'égalité des chances.
- 2006** La loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances crée l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).
- 2007** Lancement des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) pour la période 2007-2009. Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. La Cour des comptes dresse un constat sévère sur le fonctionnement de la politique de la ville. Lancement des projets urbains intégrés (PUI) financés par les fonds européens, pour 2007-2013.
- 2008** Présentation du plan Espoir banlieues qui institue les délégués du préfet.
- 2010** Les Cucs sont prolongés jusqu'en 2014.
- 2011** La loi organique du 29 mars 2011 institue le Défenseur des droits. Suppression de la Halde.
- 2012** Octobre : début de la concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville.
- 2013** Le Comité interministériel des villes (CIV) du 19 février 2013 marque la fin de la concertation nationale et dresse un plan d'actions.
- 2014** La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine réforme la politique de la ville. La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové (dite loi Alur) porte à 25% la part d'obligation des villes en logements sociaux. Le 31 mars 2014, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est créé. Le 17 juin 2014, la nouvelle géographie prioritaire est dévoilée. Le 16 décembre 2014, le Président de la République présente la liste des quartiers du NPNRU. Lancement du volet urbain et des investissements territoriaux intégrés (ITI) financés par les fonds européens pour 2014-2020.